

DEPARTEMENT Meurthe et Moselle
ARRONDISSEMENT Briey
CANTON Pays de BRIEY

COMMUNE DE PIENNES

2022_09_02

**Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil
Municipal
Séance du 26 septembre 2022**

<p>Nombre de membres en exercice : 19</p> <p>Date de convocation : 19 septembre 2022</p> <p>Affichage du compte-rendu le : 27 septembre 2022</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIENNES était rassemblé en session ordinaire, salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. CALVO Matthieu.</p> <p>Présents : MM. CALVO Matthieu, LINTZ Stéphane, Mme BUTTGENBACH Jocelyne, M. HENRION Christian, Mme WEBER Sophie, M. DEMANGEL Benjamin, Mmes ARROUGÉ Marie-Josée, DAVAL Chantal, MM. LARMUSIAUX Franck, NAPOLI Maurizio, GABRIEL Régis, Mme VENEZIAN Nicole, M. MATUSZAK Edmond, Mme WATTECANT Aurélie.</p> <p>Représentées : M. THIRIET Mathieu (par M. HENRION Christian), Mme HANUS Virginie (par M. LARMUSIAUX Franck), Mme LINTZ DA SILVA Cristina (par M. LINTZ Stéphane).</p> <p>Excusé : M. MAHJOUBI Jawad</p> <p>Absente : Mme DERFALOU Soumia</p>
---	--

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LARMUSIAUX Franck ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Commission municipale – désignation de membres

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu ses délibérations en date des 16 juin 2020, 7 décembre 2020, 5 mars 2021 et 27 juin 2022 relatives aux commissions municipales,

Après avoir décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

- Approuve les modifications suivantes :

Constitution

Commission	Membres conseillers
Sport, Culture et Associations	Maximum 8

Désignation

Commission	Membres conseillers
Sport, Culture et Associations	DEMANGEL Benjamin HANUS Virginie DAVAL Chantal VENEZIAN Nicole THIRIET Mathieu DA SILVA LINTZ Cristina BUTTGENBACH Jocelyne DERFALOU Soumia

La composition des commissions municipales non mentionnées reste inchangée.

Pour extrait certifié conforme

Fait à PIENNES, le 27 septembre 2022

Le Maire

Matthieu CALVO